Groupe	8	Herbicide

Avenge®

Difenzoquat liquide 200 — C pour traitement de postlevée

HERBICIDE CONTRE LA FOLLE AVOINE

Pour enrayer la folle avoine dans

le **BLÉ DE PRINTEMPS**

(seulement les variétés AC Barrie, Biggar, Bluesky, CDC Makwa, CED Teal, Columbus, Conway, Cutler, Fielder, Genesis, Glenlea, Katepwa, Lancer, Leader, Neepawa, Oslo, Pasqua, Selkirk et Wildcat)

l'**ORGE***, le **TRITICALE***, le **BLÉ D'HIVER***,
le **SEIGLE D'AUTOMNE***, l'**ALPISTE DES CANARIES*** et les **FOURRAGES CONTRE-ENSEMENCÉS***

(* En ce qui concerne les variétés spécifiques, consulter cette brochure)

AGRICOLE

GARANTIE : difenzoquat ... 200 g/L
(PRÉSENT SOUS FORME DE SULFATE DE MÉTHYLE)

N° D'HOMOLOGATION 12853 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT POISON

EN CAS D'URGENCE IMPLIQUANT CE PRODUIT ET METTANT EN DANGER DES VIES HUMAINES OU DES BIENS MATÉRIELS, APPELER EN TOUT TEMPS LE 1-323-264-3910

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'EMPLOI

CONTENU NET : 10 litres

Amvac Chemical Corporation
4100 E. Washington Boulevard
Los Angeles, CA 90023
1-323-264-3910

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

NOCIF S'IL EST AVALÉ, INHALÉ OU ABSORBÉ PAR LA PEAU.

CORROSIF - CAUSE UNE IRRITATION DES YEUX.

Éviter tout contact du produit avec les yeux, la peau et les vêtements.

Porter des lunettes de protection ou un écran facial, ainsi que des gants qui résistent aux produits chimiques, lorsqu'on manipule ce produit.

Se laver à fond au savon et à l'eau après avoir manipulé ce produit.

Ne jamais contaminer l'eau, des aliments ou des moulées lors de l'entreposage ou de l'élimination de ce produit.

Porter une chemise à manches longues et un pantalon long pour manipuler ou appliquer ce produit.

Si ce produit antiparasitaire sera utilisé sur une denrée qui pourrait être exportée vers les États-Unis ou si l'on a besoin de renseignements concernant les niveaux de résidus acceptables aux États-Unis, appeler le 1-866-375-4648 ou visiter le site www.cropro.org.

PREMIERS SOINS

En cas de contact avec les yeux, tenir les paupières ouvertes et rincer doucement les yeux à l'eau courante pendant 15 minutes. Obtenir des soins médicaux ou appeler un centre antipoison IMMÉDIATEMENT.

En cas d'ingestion, boire promptement une forte quantité de lait, de blancs d'oeufs, de solution de gélatine ou, si ces substances ne sont pas disponibles, boire beaucoup d'eau. Éviter l'alcool. Obtenir des soins médicaux ou appeler un centre antipoison IMMÉDIATEMENT.

En cas de contact avec la peau, laver avec beaucoup de savon et d'eau. Enlever les chaussures et les vêtements contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Obtenir des soins médicaux ou appeler un centre antipoison IMMÉDIATEMENT.

Lorsqu'on doit recourir à des soins médicaux, apporter avec soi le contenant, son étiquette ou le nom du produit et son numéro d'homologation en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Un lavage d'estomac pourrait être contre-indiqué à cause de la probabilité de lésions affectant les muqueuses.

Symptômes d'intoxication : léthargie, diurèse, diarrhée et prostration.

ÉLIMINATION

Contenant recyclable
Ne pas réutiliser ce contenant pour quelque fin que ce soit. Il s'agit d'un contenant recyclable et on doit s'en débarrasser dans un lieu de collecte pour contenants. Communiquer avec votre distributeur/fournisseur local ou avec les autorités municipales pour savoir où se trouve le centre de collecte le plus près. Avant d'apporter le contenant au lieu de collecte :

1. Rincer le contenant vide à trois reprises ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.

2. Rendre le contenant vide et rincé inutilisable.

S'il n'y a pas de lieu de collecte dans la région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits inutilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement, ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'ACHETEUR

La garantie accordée par le vendeur se limite aux conditions énoncées sur l'étiquette et, sous cette réserve, l'acheteur assume les risques corporels ou matériels découlant de l'utilisation ou de la manipulation du produit et accepte celui-ci à cette condition.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la ***Loi sur les produits antiparasitaires*****.**

MODE D'EMPLOI

Stade de croissance de la folle avoine

Avec l'herbicide AVENGE, on devrait obtenir une suppression efficace de la folle avoine durant une période prolongée, à partir du stade de 3 ou 4 feuilles jusqu'au stade de la 5e feuille.

Traitements hâtifs	L'herbicide AVENGE devrait être appliqué lorsque la plupart des plants de folle avoine ont atteint leur stade de 3 ou 4 feuilles, afin de minimiser la concurrence précoce de la folle avoine avec la culture, pour ainsi maximiser le rendement de la récolte. L'herbicide AVENGE ne pourra pas enrayer les plants de folle avoine qui n'ont atteint que leur stade de 1 ou 2 feuilles.
Traitements tardifs	L'herbicide AVENGE, appliqué au stade de 4 ou 5 feuilles, permettra d'obtenir une bonne suppression de la folle avoine, mais l'augmentation de rendement pourrait être moindre.

REMARQUES	On maximise la suppression de la folle avoine et l'augmentation du rendement dans des conditions de forte concurrence de la part de la culture. Les traitements hâtifs favoriseront une concurrence plus forte que les traitements tardifs. Pour profiter des meilleurs résultats possibles, l'herbicide AVENGE devrait être appliqué lorsque la culture et la folle avoine poussent vigoureusement. L'herbicide AVENGE supprime la folle avoine en arrêtant sa croissance. Il faudra peut-être attendre de 3 à 4 semaines pour constater des signes évidents de dépérissement de la folle avoine, mais l'effet concurrentiel de ces plants aura déjà été éliminé.
CULTURES : Blé de printemps	Seulement les variétés AC Barrie, Biggar, Bluesky, CDC Makwa, CDC Teal, Columbus, Conway, Cutler, Fielder, Genesis, Glenlea, Katepwa, Lancer, Leader, Neepawa, Oslo, Pasqua, Selkirk et Wildcat.
Orge	Toutes les variétés
Triticale	Welsh, Carman
Blé d'hiver	Norstar
Seigle d'automne	Cougar, Puma, Frontier, Rymin, Kodiak
Alpiste des Canaries	Graines employées pour nourrir des oiseaux changeurs
Fourrages contre-ensemencés dans l'orge ou le blé	Luzerne, trèfle rouge, mélilot, lotier corniculé, fétuque rouge traçante, fétuque rouge, fétuque des prés, brome, mil, agropyre à crête, dactyle pelotonné, élyme de Russie, alpiste roseau, pâturin des prés
Semis de graminées (Traiter lorsque la folle avoine est à son stade de 3 feuilles)	Vulpin des prés, agropyre élevé, agropyre de rivage, agropyre pubescent, fétuque élevée, brome des prés
REMARQUES	NE PAS traiter une culture fourragère sans culture-abri. NE PAS traiter le blé ou l'orge utilisé comme culture protectrice et la culture fourragère contre-ensemencée, si ce fourrage, durant l'année de son ensemencement, doit servir de pâturage ou être récolté pour nourrir des animaux. NE PAS récolter les semis de graminées comme fourrage, ni laisser des animaux paître dans le champ durant l'année de l'ensemencement. On peut effectuer une rotation des cultures lors de la saison suivante. L'herbicide AVENGE pourrait raccourcir légèrement la paille du blé, mais cela n'affecte pas le rendement de la culture. Les graminées pourraient montrer des signes d'endommagement durant l'année du traitement, mais les plants se rétabliront l'année suivante.
INFESTATIONS DE FOLLE AVOINE	201 plants de folle avoine ou plus par mètre carré. Appliquer 4,25 litres de ce produit (850 grammes de matière active) dans 100 litres de bouillie par hectare. 1 à 200 plants de folle avoine par mètre carré. Appliquer 3,5 litres de ce produit (700 grammes de matière active) dans 100 litres de bouillie par hectare.

	Dans la plupart des champs infestés, il y a plus de 200 plants de folle avoine par mètre carré et il faut utiliser la dose de 4,25 litres par hectare. Une dose moindre pourrait suffire les années suivantes, lorsque la population de folle avoine aura été réduite.

ÉPANDAGE TERRESTRE

Quantité de bouille par hectare :

On doit effectuer une pulvérisation uniforme de 100 litres par hectare pour bien couvrir tous les plants de folle avoine. Consulter le tableau pour déterminer la quantité d'eau à ajouter quand on utilise un seau de 20 litres d'herbicide AVENGE. Consulter le tableau qui suit pour déterminer la pression et les buses requises.

CULTURES	Quantité de bouillie par hectare	Utiliser un seau de 20 litres d'herbicide AVENGE contre la folle avoine	Eau requise	Solution totale	Hectares traités par seau de 20 litres
Blé de printemps Orge Triticale Blé d'hiver Seigle d'automne Alpiste des Canaries Fourrages contre-ensemencés	100 L	Pour appliquer 4,25 L/ha (850 grammes de matière active)	450 L	470 L	4.70
	100 L	Pour appliquer 3,5 L/ha (700 grammes de matière active)	550 L	570 L	5.70

Buses pour la dose de 100 L	Vitesse du tracteur	Pression à la buse	Direction de la pulvérisation
Tee Jet 6502, 8002 ou 11002	8 km/h	Pour toutes les buses 275 kPa	Pour toutes les buses 45° vers l'avant
Tee Jet 8001 LP	6.5 km/h		
Delavan LF 2 65º ou 80º	8 km/h		

ÉPANDAGE AÉRIEN

Appliquer l'herbicide AVENGE à la dose recommandée dans 20 à 50 litres d'eau par hectare.

NE PAS l'épandre lorsque la vitesse du vent dépasse 15 km/h. L'application devrait se faire aussi près que possible de la culture en croissance.

NE PAS permettre à la dérive de contaminer des cultures autres que celles qu'on veut traiter. On conseille de placer un signaleur à chaque bout du champ ou d'attacher à l'aéronef un appareil de signalisation automatique, afin d'assurer un épandage uniforme et d'éviter les chevauchements. Si l'on confie cette tâche à des signaleurs, ils doivent porter un couvre-tout jetable résistant aux produits chimiques, des lunettes de protection ou un écran facial, ainsi qu'un respirateur muni d'un filtre approprié. On doit faire attention pour ne pas exposer des spectateurs à la bouillie de pulvérisation.

L'épandage doit se faire au moyen d'un aéronef à voilure fixe ou tournante qui a été réglé, au point de vue fonctionnel et opérationnel, en tenant compte des conditions atmosphériques de la région, de même que des doses d'épandage et des conditions énoncées sur cette étiquette.

Les doses, les conditions et les précautions stipulées sur l'étiquette s'appliquent spécifiquement au produit. Il faut lire et bien comprendre toute l'étiquette avant d'ouvrir le contenant. On ne doit l'appliquer qu'à la dose recommandée sur cette étiquette pour un épandage aérien.

Assurer un épandage uniforme. Pour éviter les traînées, les inégalités ou les chevauchements lors de l'épandage, employer des dispositifs de repérage appropriés.

Précautions relatives à l'emploi

Épandre seulement lorsque les conditions météorologiques à l'endroit du traitement permettent de couvrir complètement et uniformément la culture. L'épandage doit être effectué en suivant les méthodes stipulées par une application aérienne, qui se trouvent dans la publication de l'Association canadienne des responsables du contrôle des pesticides (CAPCO) intitulée *Exigences relatives aux connaissances fondamentales requises pour la formation sur les pesticides au Canada : Tronc commun - Utilisation des pesticides et Module pulvérisation aérienne*.

Ne jamais l'épandre sur une masse d'eau. Éviter toute dérive de la pulvérisation sur une masse d'eau ou sur tout autre lieu non visé.

Les jets grossiers ont moins tendance à dériver. Par conséquent, éviter les combinaisons de pression et de bec pulvérisateur qui produiront des particules trop fines. Ne pas l'appliquer durant des périodes de calme plat ou lorsque la vitesse du vent ou sa direction entraîne un risque de dérive. Ne pas le pulvériser lorsque le vent souffle vers une culture vulnérable, un jardin, un habitat terrestre (tel qu'un brise-vent) ou un habitat aquatique à proximité.

Précautions pour l'opérateur

Ne jamais permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront versés dans le réservoir de son avion. On peut toutefois verser les produits chimiques déjà mélangés em employant un système fermé.

Il est souhaitable que le pilote soit en mesure de communiquer avec chaque lieu de traitement durant l'épandage.

L'équipe dans le champ et les responsables du mélange et du chargement doivent porter des gants résistant aux produits chimiques, un couvre-tout, ainsi que des lunettes de protection ou un écran facial durant le mélange, le chargement, le nettoyage et les travaux de réparation. Il

faut se conformer aux précautions les plus rigoureuses sur l'étiquette dans les cas où les précautions stipulées pour l'opérateur surpassent les recommandations générales sur l'étiquette de la rampe d'application terrestre actuelle.

Toutes les personnes sur les lieux doivent bien se laver les mains et le visage avant de manger et de boire. Les vêtements de protection, la cabine de l'aéronef et l'habitacle des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Lire et bien comprendre toute l'étiquette avant d'ouvrir le contenant. En cas de questions, appeler le fabricant au 1-323-264-3910 ou obtenir des renseignements techniques en s'adressant au distributeur ou à l'agronome provincial dans votre région.

MÉLANGE

Remplir le réservoir jusqu'aux trois quarts avec de l'eau filtrée propre, puis ajouter la quantité requise d'AVENGE. Verser le reste de l'eau nécessaire dans le réservoir. Pour s'assurer que le produit est bien mélangé, faire circuler la bouillie dans le réservoir pendant cinq (5) minutes avant de commencer l'épandage.

DÉLAIS D'ATTENTE

Dans le cas d'un herbicide anti-dicotylédones (contre les mauvaises herbes à feuilles larges) homologué pour les mélanges en cuve avec AVENGE, on n'exige aucun temps d'attente entre son utilisation et l'épandage de l'herbicide AVENGE.

Prévoir un intervalle d'au moins cinq (5) jours entre l'épandage de tout autre pesticide qui n'est pas homologué pour un mélange en cuve avec AVENGE et la pulvérisation de l'herbicide AVENGE. Si l'on néglige de respecter cet intervalle, la suppression de la folle avoine pourrait être médiocre. Si l'on remarque des signes de stress dans la culture, un délai plus long pourrait être nécessaire.

MOUSSAGE

L'herbicide AVENGE pourrait causer du moussage dans certains types d'eau. Dans un tel cas, minimiser l'agitation et ajouter un agent antimoussant à la silicone, par exemple HALT®.

RENSEIGNEMENTS AU SUJET DU PULVÉRISATEUR

Des buses à jet plat en éventail sont recommandées, plutôt que des buses à jet conique.

La pression à la buse devrait être de 275 kPa. Une pression plus basse pourrait entraîner un désherbage médiocre.

Incliner la rampe de pulvérisation vers l'avant à 45 degrés si l'on utilise des buses à jet plat en éventail.

Une fois la pulvérisation terminée, bien laver le pulvérisateur.

AVERTISSEMENTS

Employer l'herbicide UNIQUEMENT sur les variétés de cultures énumérées dans cette brochure. (Voir la section “Mode d'emploi”).

NE PAS l'utiliser après le stade de 6 feuilles de l'orge, du blé et de l'alpiste des Canaries.

Par temps frais ou si l'humidité est élevée, on pourrait remarquer initialement un peu de brûlure sur les feuilles inférieures; cependant, cela n'entraîne aucun effet nuisible pour la maturation de la culture ou son rendement.

NE PAS pulvériser l'AVENGE si la culture est soumise à un stress de sécheresse extrême ou si l'on remarque les effets d'une humidité excessive (causée par un mauvais drainage).

NE PAS effectuer plus d'un traitement par saison de végétation avec l'herbicide AVENGE.

NE PAS laisser le bétail paître des cultures traitées moins de huit (8) semaines après un traitement. La paille provenant de champs traités peut être consommée par le bétail huit (8) semaines après le traitement.

NE PAS traiter le blé et l'orge servant de cultures protectrices, ni les cultures fourragères contre-ensemencées, si le fourrage servira de pacage ou s'il sera récolté pour nourrir les animaux durant l'année de son ensemencement.

Étant donné que l'herbicide AVENGE est très soluble dans l'eau, ne pas le pulvériser si les plants cultivés sont humides à la suite d'une forte rosée ou de la pluie, car le produit sera alors délavé.

NE PAS le pulvériser si l'on prévoit de la pluie dans moins de six (6) heures.

NE PAS le pulvériser si le vent souffre à plus de 15 à 25 kilomètres à l'heure, car l'efficacité de l'herbicide contre la folle avoine sera alors réduite.

NE PAS permettre à la dérive de la pulvérisation d'atteindre des champs adjacents.

Empêcher le produit d'atteindre les lacs, les cours d'eau et les étangs.

NE PAS le pulvériser si l'on prévoit que la température descendra au-dessous du point de congélation.

NE PAS se servir d'éléments filtrants de genre feutre, car ils restreignent la pression et sont difficiles à nettoyer.

Employer un filtre inoxydable à 50 ou 60 mailles dans le principal “tamis de circuit”.

Employer un filtre à 50 mailles sur les tamis des buses, quand on applique 100 litres de solution par hectare.

N.B. : On peut effectuer une rotation des cultures la saison suivante.

L'herbicide AVENGE pourrait raccourcir légèrement la paille du blé, mais cela n'affecte aucunement le rendement de la récolte.

COMMENT SE SERVIR DE L'HERBICIDE AVENGE CONTRE LA FOLLE AVOINE AVEC DES HERBICIDES ANTI-DICOTYLÉDONES (CONTRE LES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES)

- Choisir la dose appropriée d'herbicide AVENGE telle que stipulée dans le TABLEAU des RECOMMANDATIONS pour AVENGE.
- NE PAS utiliser des mélanges en cuve avec AVENGE dans des situations de stress.
- Afin d'assurer une suppression optimale des mauvaises herbes à feuilles larges (dicotylédones), suivre les recommandations qui se trouvent sur l'étiquette des herbicides anti-dicotylédones employés avec AVENGE. Consulter l'étiquette du partenaire de mélange en cuve pour déterminer les doses recommandées.
- Quand on effectue un mélange en cuve avec des herbicides (anti-dicotylédones) contre les mauvaises herbes à feuilles larges, on ne doit l'appliquer que dans les champs d'orge, d'alpiste et de blé, en utilisant uniquement les produits mentionnés ci-dessous et en suivant bien les instructions de mélange.
- Lorsqu'on prépare un mélange en cuve, il faut se conformer aux restrictions de réensemencement ou rotation, aux directives et aux précautions les plus strictes qui se trouvent sur les étiquettes des deux produits.

MÉLANGES EN CUVE	REMARQUES :
MCPA ester Bromoxynil (Pardner®) (Voir la remarque 1) 2,4-D ester (Voir la remarque 2) MCPA ester plus bromoxynil (Buctril® M, Bromox® 450 M, Bromox) 2,4-DB (Embutox® 625, Cobutox® 400, 2,4-D Butyric 400, Caliber® 400) (Voir la note 2) 2,4-D ester plus dichlorprop (CleanCrop, voir Diphenoprop® 600, Estaprop®, Turboprop® 600, Dichlorprop-D®, Interprop®) (Voir la note 3)	(1) NE PAS appliquer par épandage aérien. (2) NE PAS utiliser sur l'alpiste des Canaries. (3) Pour le blé et l'orge uniquement. NE PAS utiliser quand il sont contre-ensemencés de légumineuses.
Pulvériser les mélanges en cuve ci-dessus à raison de 100 litres de bouillie par hectare avec un appareil terrestre ou à raison de 20 à 50 litres de bouillie par hectare avec un aéronef.	
Laser®	Employer seulement sur le blé de force roux de printemps. **Utiliser uniquement un pulvérisateur au sol**. Permettra d'enrayer la folle avoine et la sétaire verte.
Ally® Refine® Refine® Extra	Employer seulement sur l'orge et le blé cultivé dans un sol dont le pH est de 7,5 ou moins. NE PAS utiliser sur l'alpiste des Canaries.

	NE PAS ajouter de surfactant (tensio-actif). **NE PAS APPLIQUER PAR ÉPANDAGE AÉRIEN.**
Accord®	Employer seulement sur les variétés de blé de printemps mentionnées sur l'étiquette lorsqu'il y a entre 1 et 200 plants de folle avoine par mètre carré. **Utiliser uniquement un pulvérisateur au sol**. L'ajout d'un surfactant autre que l'adjuvant MERGE® n'est pas nécessaire.
Accord® plus soit Buctril M, 2-4-D ester (présumer la série 500), MCPA ester (présumer la série 500) ou Refine Extra	Employer seulement sur les variétés de blé de printemps mentionnées sur l'étiquette. Pour enrayer la folle avoine quand il y a entre 1 et 200 plants par mètre carré, ainsi que certaines mauvaises herbes (dicotylédones) à feuilles larges. **Utiliser uniquement un pulvérisateur au sol**. L'ajout d'un surfactant autre que l'adjuvant MERGE® n'est pas nécessaire.
Curtail® M	Employer seulement pour le blé et l'orge. Uniquement dans les provinces des Prairies et la région de Peace River en Colombie-Britannique. Pas de contre-ensemencement de fourrage ou d'autres cultures protectrices. **NE PAS EFFECTUER UN ÉPANDAGE AÉRIEN**. Pour enrayer la folle avoine et les infestations de chardon des champs. Consulter l'étiquette de CURTAIL M en ce qui concerne les stades des mauvaises herbes et les doses à utiliser. Employer lorsque la culture est à son stade de 3 à 6 feuilles.
Thumper®	Employer seulement sur le blé de printemps et l'orge au stade de 4 à 6 feuilles, sans contre-ensemencement de légumineuses. La folle avoine doit être à son stade de 3 à 5 feuilles et les mauvaises herbes (dicotylédones) à feuilles larges à leur stade de jeunes plants, comme l'indique l'étiquette de THUMPER. **NE PAS EFFECTUER UN ÉPANDAGE AÉRIEN.**

Remarque concernant les mélanges d'AVENGE avec des herbicides en granulés secs dispersables :

Lorsqu'on prépare un mélange en cuve avec un herbicide sec dispersable comme Accord, Ally, Refine ou Refine Extra avec Avenge, il faut s'assurer que le produit sec dispersable est entièrement dissous dans l'eau avant d'ajouter l'herbicide AVENGE. Lorsqu'on remplit de nouveau le réservoir, s'il y reste un peu de la solution initiale, préparer une pâte fluide de produit sec dispersable et d'eau, puis l'ajouter à la quantité requise d'eau dans le réservoir du pulvérisateur avant d'y verser l'herbicide AVENGE.

ATTENTION

• NE PAS mélanger l'herbicide AVENGE avec, ni pulvériser en deçà de cinq (5) jours aucune formulation contenant MCPA amine, 2,4-D amine, Banvel®, Target®, DyVel®, Blagal® ou n'importe quel herbicide autre que ceux qui sont énumérés dans le tableau précédent, car, dans un tel cas, la culture pourrait être endommagée ou le désherbage pourrait être réduit.

• NE PAS mélanger l'herbicide AVENGE en cuve avec N'IMPORTE QUEL herbicide contre les mauvaises herbes à feuilles larges, sauf le 2,4-DB, pour un traitement sur des fourrages contre-ensemencés.

• NE PAS mélanger l'herbicide AVENGE en cuve avec n'importe quelle formulation contenant le 2,4-D ester ou le 2,4-DB pour un traitement sur l'alpiste des Canaries.

MÉLANGES EN CUVE AVEC DES PRODUITS AUTRES QUE DES GRANULÉS SECS DISPERSABLES

1. Remplir le réservoir entre la moitié et les trois quarts avec de l'eau propre, puis commencer à l'agiter.

2. Ajouter l'herbicide contre les mauvaises herbes à feuilles larges dans ce réservoir partiellement rempli, tout en l'agitant.

3. Ajouter l'herbicide AVENGE alors que le réservoir est rempli jusqu'aux trois quarts, tout en l'agitant. Achever de remplir le réservoir et agiter ou bien recycler pendant au moins cinq (5) minutes avant la pulvérisation.

4. Continuer l'agitation jusqu'à ce que la pulvérisation soit terminée.

GESTION DE LA RÉSISTANCE

En ce qui concerne la gestion de la résistance, il faut noter que l'herbicide AVENGE appartient au groupe 8. Toute population de mauvaises herbes peut contenir ou produire des plantes qui possèdent une résistance naturelle à l'herbicide AVENGE et à d'autres herbicides du groupe 8. Si ces herbicides sont employés à maintes reprises dans les mêmes champs, les biotypes résistants pourraient éventuellement y dominer le peuplement de mauvaises herbes. Il pourrait aussi exister d'autres mécanismes de résistance qui ne sont pas liés au lieu du traitement mais qui sont plutôt spécifiques à certains agents chimiques, tels qu'un plus grand métabolisme. Il faut donc adopter des stratégies appropriées pour la gestion de la résistance.

Pour retarder la résistance aux herbicides :

• Quand c'est possible, effectuer une rotation en employant l'herbicide AVENGE ou d'autres herbicides du groupe 8 avec différents groupes de désherbants qui luttent contre les mêmes mauvaises herbes dans un champ.

• Utiliser des mélanges en cuve avec des herbicides provenant d'un groupe différent, si ce genre de combinaison est permis.

• L'emploi des herbicides devrait être basé sur un programme de lutte intégrée qui inclut le dépistage dans les champs et des données historiques concernant l'utilisation des herbicides et

la rotation des cultures, et qui tient compte du travail du sol ou d'autres pratiques mécaniques, cultures, biologiques ou chimiques de désherbage.

- Surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour détecter toute apparition d'une résistance aux herbicides.

- Prévenir le déplacement des graines de mauvaises herbes résistantes vers d'autres champs, en nettoyant bien le matériel de récolte et de travail du sol et en plantant des semences propres.

- Communiquer avec l'agronome régional ou avec un conseiller spécialisé pour obtenir des recommandations supplémentaires concernant la gestion de la résistance aux pesticides et/ou de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes pour des biotypes de mauvaises herbes et des cultures spécifiques.

- Pour plus de renseignements ou pour signaler un cas possible de résistance, communiquer avec Amvac Chemical Corporation par téléphone au 1-323-264-3910.